

La République démocratique

Lettre en 13 points pour la constitution
de Comités de Dissidence Civile permanents



Le Fermier :

Je vous ai rassemblés ici pour vous demander à quelle sauce vous voulez qu'on vous mange.

Un coq :

Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange.

Le Fermier :

Vous vous écartez de la question...

Association Le Sens de l'Histoire

Dissidence Civique !

“La vérité est toujours bonne à dire”.

(auteur : l'élite populaire)

1- Notre société est celle du mépris et du mensonge. Voilà comment la minorité dominante officielle traite l'immense majorité réelle qui se nomme le peuple.

Pourquoi la Constitution de la République peut-elle donc déclarer impunément que “son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple” ?

2- Le peuple en question va-t-il enfin cesser de consentir à se faire le jouet alternatif de clans rivaux de despotes parasites ? Il n'est pas, en effet, d'autre cause aux maux qui le frappent. Tant il est vrai que les hommes ne vivent jamais que sous le régime qu'ils méritent. Hier nous étions les jouets des gangs de droite ou de “gauche”, demain nous le serons de bandits “démocrates” ou fascistes.

Ce jeu sinistre n'aura-t-il donc pas de fin ?

3- Notre régime du mépris et du mensonge à l'égard du peuple, en vérité de Nouvelle Barbarie, ce système se maintient, il est vrai ! Il dure, d'abord par l'impuissance spontanée que les simples nécessités économiques imposent aux classes populaires. Il dure ensuite par la crainte que répand la menace de répression politique. Mais le besoin et la contrainte, la faim et la peur, s'ils expliquent le maintien du régime, ne sauront jamais justifier son existence.

En tout cas, la condition d'humiliation et d'insécurité qui est faite au peuple condamne absolument ceux qui s'en prétendent les guides et les chefs.



4- Dans les circonstances présentes, les “candidats” qui se présentent aux suffrages du peuple, tous les candidats sans exception, nous les tenons non seulement pour méprisables, mais encore pour un réel danger public.

Pourquoi cela ? Essentiellement parce que ces candidatures autorisées sont néfastes, en tant précisément qu'elles accréditent l'idée que l'institution d'un véritable “suffrage universel”, exprimant réellement la “volonté générale”, existe dans notre pays.

Or ceci est une immense et honteuse supercherie contre laquelle nous nous élevons. Et les candidats qui contribuent, consciemment ou non, à entretenir cette illusion anti-populaire commettent un véritable crime moral.

5- La supercherie “démocratique” actuelle crève les yeux si on y regarde d'un peu plus près. Comment donc ! Où est la volonté générale du peuple issue des scrutins actuels ?

Nous affirmons que les intérêts du peuple, salariés en tête, eux, sont fondamentalement communs. Nous sommes persuadés que des idées convergentes peuvent et doivent découler de cette communauté d'intérêts. Nous savons que la coïncidence des besoins et opinions du peuple amène inévitablement la découverte de

Dissidence Civique !

la toute-puissance populaire, et la manifestation d'un enthousiasme durable correspondant.

Pourquoi donc le “verdict des urnes” et ses suites engendrent-ils systématiquement tout le contraire : la division, le désarroi, le désarmement et le découragement aggravés du peuple ?

6- Le crime légal qui consiste à cautionner la tromperie infâme de la démocratie actuelle, au travers des candidatures autorisées, se prouve sans peine. Il ressort des effets profonds du système en place.

En premier lieu, du côté du peuple, en le conduisant progressivement à s'enfoncer dans la plus sombre démoralisation, on le pousse du même coup à se laisser emporter, un jour ou l'autre, par une rage désespérée et destructrice. Alors, sans l'avoir voulu, le peuple provoque un état d'anarchie sans véritable perspective ni issue.

En second lieu, du côté de la coterie néo-barbare dirigeante, celle-ci est coupable du forfait qui consiste à avoir progressivement suscité le discrédit total, dans les rangs du peuple, à l'égard du principe électoral et représentatif. Elle a ainsi travaillé obstinément à la ruine du meilleur héritage politique civilisé. Or, quand se déclenche l'inévitable soulèvement populaire sauvage, la clique dominante se prévaut alors, sans le moindre scrupule, du discrédit général de la démocratie, pour mettre en action la répression la plus brutale et la persécution la plus haineuse contre les meilleurs enfants du peuple. Ces derniers sont en effet alors désignés comme boucs-émissaires du chaos, sous les noms d'oiseaux habituels : agitateurs, etc. Bref, les brigands gouvernementaux établissent à ce moment la dictature, en jurant comme le Diable y avoir été forcés.

Comment, après cela, éviter de reconnaître que les “candidats” actuels sont tous, à un degré ou un autre, de mauvais bergers politiques du peuple, et que leur action se conjugue, de fait, avec celle d'autres loups ravisseurs économiques du peuple ?



7- Reste que la perversité de la fausse démocratie établie actuellement est un mystère qu'il est absolument vital de percer. L'affaire se tranche en quelques mots.

C'est le premier dictateur européen de l'époque contemporaine, notre premier Président de la République devenu ensuite Napoléon III, qui nous a “accordé” le suffrage universel que nous connaissons. Or, pour commencer, la sagesse veut qu'on ne possède vraiment que ce qu'on conquiert soi-même, et non point du tout ce qui nous est “octroyé”.

Mais c'est la question du contenu réel du “droit de vote” qui clôt définitivement le débat. Ce fameux droit nous fut concédé dans le cadre de l'instauration simultanée de l'État policier. Cela seul éclaire toute l'affaire. En résumé, l'opération se réduisit à la manipulation diabolique suivante : l'ombre de la citoyenneté politique fut abandonnée au peuple, en échange de l'abandon qu'on lui imposait de la véritable proie : le libre exercice de l'association civile. En même temps en effet, on proscrivait absolument l'association libre, en plaçant toute organisation populaire sous la coupe du préfet et du commissaire de la République. Toute association populaire libre se trouvait désormais suspectée a priori d'être une “société secrète”, pour reprendre le langage de la démagogie officielle. Bien sûr, des clubs de vieilles dames pour jouer au bridge en mangeant des gâteaux pouvaient toujours se constituer librement !

Dissidence Civique !

Signalons pour mémoire un point qui n'est pas sans intérêt : le suffrage était gracieusement offert au peuple, en même temps qu'on légalisait la forme juridique irresponsable de l'entreprise : la Société Anonyme...

8- Il est simplement fou de croire que la loi ultérieure de 1884, qui autorise la "libre constitution des syndicats", fut un coup porté au nouveau système de démocratie dictatoriale. Le dépôt obligatoire des statuts et des noms des dirigeants, mis à jour, à la Préfecture de police, et la prison prévue pour quiconque "porterait atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail", tout cela prouve surabondamment qu'il ne s'agissait au contraire que d'une simple sophistication du système de l'association préfectoralisée. Le perfectionnement continu du régime qui tient le "peuple-citoyen" pour intrinsèquement délinquant, c'est pourtant ce que des tas de gogos et de filous nous chantent comme des "acquis sociaux" ! Notons que la prétendue "conquête" du droit syndical était décrétée sous le règne de "Ferry-le-tonkinois" ; les victimes de la ruée coloniale de l'époque n'ont pas manqué de juger la plaisanterie macabre...

9- Au fond la "ruse" diabolique du suffrage universel de la démocratie dictatoriale est on ne peut plus grossière. D'abord, on institue la préfectoralisation de la liberté civile. Dans la foulée, on soudoie les éléments les plus vénaux et éhontés du peuple ; on trouve toujours de tels personnages, sélectionnés à rebours, qui sont effectivement "candidats" à la gestion du système de la décadence civilisée.

Alors le panorama social se présente de la façon suivante : d'une part, la citoyenneté libérale antérieure, telle que l'entendaient les citoyens déclarés "actifs" (les propriétaires "censitaires"), cette citoyenneté réelle se trouve à présent dépouillée de ses attributs essentiels : la garde nationale (le droit de porter des armes), le jury (le droit d'être jugé par ses pairs) et les clubs (la liberté des assemblées populaires permanentes). D'autre part, on peut proclamer maintenant sans danger un "suffrage universel" qui se contente de ravalier la masse de la population au rang de citoyens "passifs" à perpétuité, petits propriétaires y compris !

Le rôle attendu des gens du peuple, promus miraculeusement "citoyens", est alors d'être appelés périodiquement à plébisciter la bande de tyrans au pouvoir. Ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à se déclarer de la manière la plus officielle comme absolument "irresponsables" vis-à-vis des pseudo-commettants que nous sommes. On dit que cette irresponsabilité est la rançon nécessaire de tout État "moderne", qui ne peut se passer d'un "pouvoir fort" !

En définitive, tels un troupeau de masochistes, il nous faut donc à présent venir applaudir cérémonieusement nos propres oppresseurs, à l'occasion de chaque parade électorale planifiée. C'est ce qui nous fit tomber jusqu'à l'état présent d'avilissement civique : celui d'une masse d'"indigènes" simplement "sondés". À ce titre, nous jouissons du grand privilège de pouvoir "donner notre avis" à propos des luttes de clans qui agitent les extra-terrestres gouvernementaux.

Reste une dernière "conquête" démocratique à espérer, selon le modèle belge, grec, ou turc : obtenir que la contrainte légale menace ceux qui cherchent à échapper au devoir d'immolation morale, incarné par la participation aux "consultations électorales", avec un barème d'amendes à l'appui !

Dissidence Civique !

10- Nous sommes-nous bien fait comprendre ?

La tâche présente n'est pas d'utiliser d'une manière ou d'une autre, en faveur de monsieur Machin ou de madame Chose, un "droit de vote" qu'en fait nous n'avons pas. La tâche est au contraire de conquérir ce droit réel, la liberté effective et non illusoire d'exprimer et de faire appliquer notre volonté populaire. Cette volonté du peuple, les maîtres de la démocratie fictive actuelle s'en fichent comme de l'an 40 !

Qui oserait défendre l'absurdité selon laquelle la "voix" d'un clochard pèse autant dans l'État que celle d'un patron d'une multinationale !

Mais il y a plus grave. Certains se gargarisent comme des abrutis, du fait que nous autres, contrairement à de malheureux étrangers, nous devons nous féliciter de l'avantage insigne "d'être en démocratie", de connaître le "pluralisme", et d'autres choses de la même farine. Cela prouve, non pas le "haut degré de développement politique" de notre pays, mais seulement le lamentable bas niveau de conscience sociale des serins ou mandrins qui tiennent ce langage.

Notre peuple, il est vrai, s'est fait corriger comme un enfant dévoyé chaque fois qu'il fit mine de s'engager dans la voie de la démocratie sociale. Ces défaites appartiennent indiscutablement à notre tradition sacrée. Mais regardons les choses en face : la cause de la citoyenneté sociale n'a connu jusqu'à présent que des défaites !

Pourquoi cela ? Parce que notre peuple a toujours fini par se laisser submerger par l'esprit servile du "petit blanc chauvin", ayant le malheur d'appartenir passagèrement à une Puissance mondiale, militariste et colonialiste. En d'autres termes, notre peuple s'est trouvé privé jusqu'à présent d'une émancipation sociale qui lui était nécessaire, mais qu'il n'a pas su encore mériter.

Pourtant, notre propre abaissement nous a fait un tort incalculable. Et pensons-y : le tort immédiat que nous nous sommes faits à nous-mêmes, par notre immaturité historique, est inséparable du tort direct consécutif que nous avons fait, d'un côté à nos "ennemis héréditaires" successifs d'Europe, de l'autre côté à la "francophonie" du tiers monde colonisé. Au bout du compte, notre propre nullité a lésé gravement l'ensemble des sections du peuple mondial unique, dont nous sommes partie prenante.



11- Résumons-nous :

a) Le système électoral/parlementaire authentique, la citoyenneté "active" d'autrefois, cela n'a jamais été que l'instrument spécifique de la bourgeoisie civilisatrice dominante, du temps de la monarchie constitutionnelle d'avant 1850. Les classes populaires, manuels et exploités, n'ont jamais joui de cette démocratie qu'indirectement. Mais outre l'avantage indirect que le peuple retirait du régime libéral bourgeois, ce régime avait de plus le mérite de la franchise : c'est officiellement et sans complexe qu'on nous reléguait alors parmi la masse des citoyens "passifs".

b) Depuis 150 ans, la féodalité financière s'est substituée à la bourgeoisie libérale comme puissance dominante. Sa première opération a été de saborder et enterrer le régime politique antérieur de démocratie parlementaire. Cette opération fut précisément solidaire de la proclamation de la fiction juridique du "suffrage universel" ; et elle ne fut en fait possible que par ce tour de passe-passe.

Depuis lors, la masse de la population est réduite au statut d'une masse indigène, parquée "nationalement", confinée au rôle pervers de citoyens "passifs". En effet, du même coup, la qualité de citoyen "actif" fut interdite à qui que ce soit. Il n'y eut droit de cité que pour le seul arbitraire de faux représentants du peuple, et vrais colons

Dissidence Civique !

opresseurs, essentiellement irresponsables, mais ayant en outre le culot de vouloir qu'on les plébiscite régulièrement ! C'était l'avènement du régime que nous connaissons, et qu'il faut bien appeler par son nom : la démocratie dictatoriale, ou République despotique.

c) Le peuple a le devoir de se proclamer l'héritier légitime du principe électoral et représentatif, qui est le "clou" de l'évolution politique civilisée. Le peuple se doit de placer ce principe démocratique authentique sous sa protection spéciale et indéfectible, étant seul à y être attaché. Peu importe qu'il n'ait encore jamais pu appliquer ce principe pour son propre compte. Peu importe l'usage perfide et insultant qui est fait de la démocratie dans l'État policier actuel.

d) Nous renvoyons dos-à-dos tous les partis et syndicats rivaux, quels qu'ils soient, dans la mesure où ils prêtent tous leurs concours à la perpétuation de la supercherie électorale et "démocratique" actuelle. Nous mettons en demeure les dirigeants de ces organisations, assermentées de fait au régime, de se prononcer publiquement et catégoriquement, vis-à-vis de leurs militants et sympathisants de bonne foi, sur ce sujet du système de démocratie dictatoriale qui est le nôtre.

e) Nous exigeons, par voie d'une Pétition générale de la part des Officiels de la République despotique, qu'ils procèdent à une première réparation morale, sous forme d'un remboursement de tous les frais parasites qu'entraîne la comédie électorale ; ce gaspillage de monarques décadents n'a d'autre effet que d'aggraver encore la charge ordinaire supportée par le peuple.



12- Décisions pratiques :

a) Face au système de démocratie dictatoriale en place, nous nous déclarons solennellement en Dissidence civique organisée. Ceci est évidemment tout le contraire d'une démarche "abstentionniste". C'est purement et simplement obéir au devoir essentiel de la Citoyenneté Sociale, comprise au sens populaire.

b) Nous déclarons de salut public, que les vils "sondés" que nous étions jusqu'à ce jour, se constituent en Comités de Dissidence civique permanents, à établir prioritairement dans les entreprises, et appelés à se confédérer. Ces Comités doivent s'engager à donner l'exemple nouveau du respect des suffrages en leur sein. Les membres qui se verront portés à un poste de direction doivent engager et démontrer leur responsabilité dans l'accomplissement de leur fonction.

c) Le mouvement des comités de dissidence civique a pour but naturel la convocation d'un Congrès général des délégués des comités.

Le Congrès ne peut évidemment avoir d'autre mandat que celui de faire triompher la citoyenneté active du peuple dans l'État, autrement dit de ménager l'avènement d'une République Sociale. Un tel événement marquera bien sûr un tournant de l'histoire européenne, et même de l'histoire occidentale et mondiale.

d) L'affirmation de la citoyenneté sociale, qui passe nécessairement par la dissidence civique se veut foncièrement pacifique. Elle restreint d'ailleurs son objet immédiat à une seule insurrection spirituelle et morale déclarée, contre la prostration populaire que provoque le régime de la démocratie dictatoriale.

Il n'appartient qu'au peuple, ultérieurement constitué en Assemblée Sociale constituante, de tirer toutes les conséquences, économiques, scientifiques et autres, de la conquête de la citoyenneté sociale. Les questions de "programme politique" au sens étroit, c'est-à-dire de "propositions alternatives" portant sur la gestion matérielle de la société (questions que chacun peut et doit creuser dans toutes les directions), ne

Dissidence Civique !

peuvent en aucun cas être prises en compte pour l'appartenance au mouvement de dissidence civique, et porter atteinte à son union. Dans les conditions présentes, faire valoir des divergences déplacées à ce propos, prendrait nécessairement le caractère d'une diversion tortueuse et malsaine, ce serait une source de division mortelle pour la cause de la Citoyenneté Sociale.

e) Il est de notre devoir d'alerter tous ceux qui se proposeront comme missionnaires de la cause de la Citoyenneté Sociale. La libre association civile qu'il s'agit d'imposer coûte que coûte, en face du suffrage politique frauduleux, cette action arrache obligatoirement le masque de la démocratie dictatoriale.

Point d'illusions donc : les voyous qui dominent l'État policier actuel ne peuvent voir dans notre entreprise que le projet de constituer une association à "objet illicite", un "attentat" prémédité contre la "légalité républicaine", visant à "changer le régime constitutionnel". Évidemment, leur régime de despotisme parasitaire est en jeu ! Et ils font ainsi par avance l'aveu, dans leur Code Pénal, qu'ils envisagent tout germe de libre association populaire comme la catastrophe sociale suprême.

La cause de la Citoyenneté Sociale victorieuse est ce qui peut seul nous préserver des drames menaçants de l'anarchie et de la dictature, qui s'engendrent l'une l'autre. Notre cause s'expose pourtant directement à subir la répression des corps de guerre civile existants, dénommés C.R.S. et gendarmes mobiles. Par-dessus le marché, une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de la tête du peuple : c'est l'intervention ultime des corps de tueurs professionnels, dénommés "troupes d'élite" : parachutistes et légionnaires.



13- Nous savons très bien que nos avertissements nous feront traiter de prophètes de malheur. Hélas ! la peur n'évite pas le danger. Et c'est bel et bien à s'imposer des sacrifices qu'il faut nous préparer. Qu'on le veuille ou non, la question cruciale reste pendante : acceptons-nous, oui ou non, l'état de déchéance du peuple qu'impose la démocratie dictatoriale ? Voulons-nous, oui ou non, abattre enfin ce régime, le plus tôt possible étant le mieux, c'est-à-dire œuvrer à l'avènement libérateur de la démocratie sociale ?

Quand les classes populaires manifestent leur mécontentement, les aigrefins gouvernementaux et autres le prennent aussitôt de haut et répliquent : de quoi vous plaignez-vous donc ? N'avez-vous pas vous-mêmes légitimé l'état de chose contre lequel vous prétendez protester à présent ? Est-ce que la "majorité de la nation" n'en a pas décidé ainsi aux élections ? Est-ce donc le désordre que vous cherchez ? Que répondre à cela ? Une seule chose raisonnable : menteurs insolents ! nous n'avons jamais pu vraiment nous éclairer mutuellement, ni pu arrêter effectivement notre volonté générale, ni pu sélectionner d'authentiques représentants, ni pu réellement sanctionner ceux qui se seraient montrés défailants dans la mission que nous leur aurions confiée ! C'est pourquoi nous nous rallions désormais au mouvement de dissidence civique pour la citoyenneté sociale !

Autre chose : combien eûmes-nous, depuis 150 ans, de candidats de "l'espoir" qui devinrent peu après les représentants de la désillusion intégrale ? Mais à qui doit-on s'en prendre finalement ? À nous-mêmes et à personne d'autre ! La faute fondamentale est d'avoir endossé notre statut imposé de citoyens passifs, et cela jusqu'au point de pratiquer le culte superstitieux des urnes préfectoralisées. Pourtant, comment pouvions-nous croire un seul instant que le bulletin de vote avait pour fonction celle de la lettre que les enfants déposent dans leurs souliers et qui, de là, arrive sous les yeux du père Noël, lequel s'empresse aussitôt de délester sa hotte de

Dissidence Civique !

cadeaux comblant nos vœux ! Ce qui est naïveté charmante chez un bambin, devient bigoterie ridicule chez un électeur salarié adulte. Est-il souhaitable qu'il s'entête dans sa crédulité, et en vienne à imaginer que son malheur est mérité, que le père Noël "n'est pas passé" parce qu'il n'a pas été sage ! Un citoyen actif véritable, un salarié conscient en premier lieu, est aussi un vrai croyant ; son précepte est : "Aides-toi, le Ciel t'aidera !".

Il nous semble bon de conclure en rappelant une parole, prononcée il y a longtemps, à l'autre bout du monde, par un grand ami du peuple :

"Chassez vos illusions, et préparez-vous à la lutte !"

(Mao Zedong).



Citoyenneté Sociale !

Freddy Malot, extrait de *La Fin de la Préhistoire (L'Ouest II)* – 8 avril 1995

